

## Règlement de concours – Chablais Cup : Vouvry, 28 février 2026

<b>1. Généralités.....</b>	<b>2</b>
1. Responsabilité .....	2
2. Concours .....	2
3. Déroulement du concours.....	2
4. Participation.....	2
5. Inscriptions .....	3
6. Juges.....	4
7. Finances .....	4
8. Résultats.....	5
9. Distinctions.....	5
10. Concours par équipe .....	5
11. Taxation.....	6
<b>2. Règlements particuliers .....</b>	<b>6</b>
1. Concours aux agrès individuels – filles et garçons .....	6
2. Fair-Play .....	6
<b>3. Dispositions finales .....</b>	<b>6</b>



## 1. Généralités

### 1. Responsabilité

La Chablais Cup est placé sous la responsabilité de la société de Team Agrès Vouvry et est organisé par cette dernière.

Ce concours n'est ni soutenu par Gym Valais-Wallis ni par Gym Vaud. Il ne s'agit pas d'un concours officiel.

## 2. Concours

Les disciplines suivantes sont offertes :

- Agrès individuels garçons et filles
- Concours par équipe

## 3. Déroulement du concours

Date : 28 février 2026

Lieu : Salle du Cycle d'Orientation de Vouvry, Avenue de la Gare 31, 1896 Vouvry

## 4. Participation

- Les gymnastes des catégories filles et garçons 1 à 5 faisant partie d'une société de gymnastique chablaisienne peuvent participer à la Chablais Cup.
- Les gymnastes ayant participé à un ou des concours en artistique durant la saison en cours ne sont pas admis.
- Conformément au règlement, les participants déclarés comme Membres Actifs FSG sont assurés auprès de la CAS de la FSG pour la responsabilité civile, les bris de lunettes et les accidents.
- Les gymnastes ont l'obligation de concourir dans les groupes prévus par les chefs de place. Les gymnastes seront groupés par sociétés dans la mesure du possible. Les groupes seront établis préalablement et affichés le jour du concours dans la salle de gym.
- Le moniteur est tenu d'annoncer la présence de ses gymnastes à la table de concours au plus tard 30 minutes avant le rassemblement.
- En cas de consommation avérée de produits illicites par un ou une gymnaste, la direction de concours se réserve le droit de l'exclure de la compétition.

- Les participants au concours en public sont informés qu'ils peuvent être pris en photo ou filmés lors de leurs productions. Ces documents pourront se retrouver sur le site ou les réseaux sociaux de Team Agrès Vouvry mais ne seront en aucun cas utilisés pour faire de la publicité payante.

- La présence des moniteurs sur la place de concours est limitée comme suit :

- De 1 à 4 gymnastes : maximum 2 moniteurs
- De 5 à 9 gymnastes : maximum 3 moniteurs
- Dès 10 gymnastes : maximum 4 moniteurs

## 5. Inscriptions

- Les inscriptions se font par mail. Un fichier Excel a été envoyé à chaque société. Ce fichier doit être envoyé par mail à [secretariat@teamagresvouvry.ch](mailto:secretariat@teamagresvouvry.ch) en modifiant le nom du fichier de la sorte :

Fichier d'inscription Chablaiscup\_**SOCIETE**

Il faut changer **SOCIETE** par le nom de votre société.

En cas de problème, contactez-nous : [secretariat@teamagresvouvry.ch](mailto:secretariat@teamagresvouvry.ch)

- Pour les inscriptions :

Ouverture des inscriptions : **29 septembre 2025**

Délai d'inscription : **10 novembre 2025**

- L'inscription des équipes n'est pas nominative. Les totaux des 4 meilleures gymnastes des catégories 1 à 5 mélangées seront pris en compte. Il y aura un classement équipes filles et un classement équipes garçons.

- Une inscription tardive est possible, sous peine **d'une amende de 200 CHF.**

- Des frais seront facturés aux sociétés pour toute modification ou mutation apportée aux inscriptions après le délai d'inscription. Cela inclut, par exemple, des modifications sur le nom, le prénom, la date de naissance ou la catégorie de concours. **Chaque modification sera facturée 10 CHF.**

## 6. Judges

- Chaque société doit inscrire :

### Juges pour les catégories 1 à 4

Dès 1 gymnaste	1 juge B1
Dès 15 gymnastes	2 juges B1
Dès 30 gymnastes	3 juges B1

### Juges pour les catégories 5

Dès 1 gymnaste	1 juge B2
Dès 15 gymnastes	2 juges B2
Dès 30 gymnastes	3 juges B2

- Les juges en formation sont pris en compte dans les quotas, pour autant qu'ils aient suivi le premier week-end théorique de formation avant le jour du concours.
- Après inscription, chaque juge recevra une confirmation par courrier et devra confirmer sa présence par écrit. En cas d'absence, le juge doit trouver un remplaçant et avertir la responsable des juges du concours, soit Chloé Bressoud ([secretariat@teamagresvouvry.ch](mailto:secretariat@teamagresvouvry.ch)).
- Si aucun juge n'est inscrit, les gymnastes ne pourront pas concourir. Une exception existe si, le groupe agrès d'une société vient d'être formé.

## 7. Finances

- Finance d'inscription : 20 CHF par gymnaste et 20 CHF par équipe.
- Délai de paiement : 31 décembre 2025
- Une amende sera facturée aux sociétés en cas de retard de paiement.
- Chaque société recevra une facture par mail.
- Les finances d'inscriptions ne seront pas remboursées même sur présentation d'un certificat médical.
- Le retrait du concours par équipe n'est pas autorisé, même si le nombre de gymnastes présents n'est plus suffisant.
- Tous les prix souvenirs seront transmis aux moniteurs, y compris pour les gymnastes absents.

## 8. Résultats

- A la fin du concours de chaque catégorie, selon annonce du speaker, un représentant par société doit venir contrôler les notes de ses gymnastes à la table de concours et signer la feuille de contrôle. Après 2 appels, les notes sont considérées comme acceptées.
- L'annonce des résultats s'effectuera à la fin des concours.
- Tous les gymnastes se présentent à l'annonce des résultats en tenue gymnique.
- Les gymnastes qui ne se présentent pas aux résultats ne reçoivent pas de médaille. Exception sera faite pour les absences justifiées annoncées au préalable à la direction de concours.
- Les résultats seront affichés sur le site internet de la société : [www.teamagresvouvry.ch](http://www.teamagresvouvry.ch).

## 9. Distinctions

- Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent une médaille, pour autant que le passage de catégorie soit réussi.
- Des distinctions seront distribuées à 30% des gymnastes classées.
- Un classement distinct sera établi pour les garçons et pour les filles.
- Tous les gymnastes et les juges inscrits au concours recevront un prix souvenir. Ces prix doivent être retirés par le moniteur après la proclamation des résultats, à la table de concours.

## 10. Concours par équipe

- Les concours par équipe se déroulent dans le cadre des concours individuels. Chaque société chablaisienne prend part, si elle le désire, à ce concours moyennant une finance d'inscription.
- L'inscription des équipes n'est pas nominative. Les totaux des 4 meilleurs gymnastes des catégories 1 à 5 pour chaque société inscrite seront pris en compte.
- Chaque société ne peut inscrire qu'une seule équipe filles et qu'une seule équipe garçons.
- En cas d'égalité dans les 3 premiers rangs des concours par équipe, on départage les équipes ex aequo par le meilleur total obtenu dans l'équipe.

## 11. Taxation

- Le programme de compétition de gymnastique aux agrès individuels (GAI), en vigueur l'année du concours, ainsi que la version de la tabelle de classification GAI en cours de validité lors des Championnats suisses s'appliquent.
- Toutes les réclamations de jugements sont à adresser uniquement au chef juge du concours, sous peine de déduction aux gymnastes de la société.

## 2. Règlements particuliers

### 1. Concours aux agrès individuels – filles et garçons

- Catégories : Garçons C1G, C2G, C3G, C4G, C5G  
Filles C1F, C2F, C3F, C4F, C5F

- Il n'est pas permis de concourir dans une catégorie inférieure à celle réussie en 2025.
- Le CO met à disposition des installations sûres. Les sociétés sont responsables de l'utilisation en bonne et due forme des installations et des engins. La sécurité des gymnastes est prioritaire. Team Agrès Vouvry ne porte aucune responsabilité en cas d'utilisation des installations et des engins non conforme aux directives ainsi qu'en cas d'erreur de manipulation.
- Pour les garçons, aucun reck haut ne sera installé, même pour les catégories 5. Les garçons C5 devront concourir sur la plus haute hauteur d'un reck bas.
- Directives de sécurité : des liens de sécurité fermés, voire des boulons insérés, doivent servir à sécuriser les exercices aux anneaux balançants.

### 2. Fair-Play

Merci de respecter les règles élémentaires de savoir-vivre dans les gradins, les vestiaires et aux divers postes de concours. Une attitude fair-play est attendue de la part des gymnastes, des moniteurs et des spectateurs.

## 3. Dispositions finales

- Les moniteurs et monitrices ou individuels qui agissent contrairement aux prescriptions et directives perdent leurs droits et peuvent être exclus des concours ou disqualifiés.



- Les moniteurs, monitrices et juges en formation représentent leurs sociétés et doivent se présenter en tenue de gymnastique dans la salle de gym.
- Des réclamations éventuelles relatives aux concours sont à formuler par écrit au chef de place dans les 15 minutes qui suivent la fin des concours de la catégorie concernée, moyennant un versement de 100 CHF.
- Tous les cas non prévus dans le présent règlement de concours seront étudiés par le comité de Team Agrès Vouvry.
- Les décisions prises sont sans appel.

#### **Le comité Team Agrès Vouvry**

Septembre 2025